

Compte-rendu de la réunion du 13 Septembre 2018

Présents : BONHOMME Gilles, DAUPHIN Annie, BOYER Pierre, GANHITO Manuel, BOIVIN Claude, GUILLAUME Odile, VERGNOL Monique, SERRE Roger, VAYSSIE Marc, PIETRUSIAK Marie-Odile

Absente excusée : VEDRINE Nicole

Lecture et approbation du procès-verbal du 21 Juin 2018.

Adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT) :

Le département a créé (lors de sa session du 14 mars 2017), une agence départementale d'ingénierie.

Les prestations du SATESE (service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration) sont intégrées depuis le 1^{er} Janvier 2018 dans l'offre de services de cette dernière, par conséquent, pour bénéficier des prestations réalisées par le SATESE, les communes doivent désormais être adhérents à l'ADIT.

Ce partenariat avec le SATESE était formalisé par l'intermédiaire d'une convention « de mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement », afin de continuer à bénéficier des prestations SATESE, il convient d'adhérer à l'ADIT au 1^{er} Janvier 2018 et, en parallèle, de résilier cette convention initiale car l'ADIT ne peut pas se substituer au Département dans le cadre de cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour l'adhésion à l'ADIT.

Avenant travaux de voirie :

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal d'un avenant d'un montant de 12 817, 60 € dû à un surcoût sur le chemin de Chazelles suite aux éboulements et effondrements de chaussée.

Le montant du marché qui était de 88 342 € passe à 101 159, 60 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (9 voix pour et une abstention) accepte cet avenant.

Mr le Maire rappelle donc le montant HT pour chaque chemin des travaux réalisés ou restant à réaliser :

- Flessanges : 43 780 € + 2ème tranche : 22 944 € facturés en 2019
- Chazelles : 27 309, 60 €
- Vinhat : 30 070 €

FIC 2018 :

Un dossier va être déposé au Conseil Départemental pour les travaux suivants :

- Rénovation du monument aux morts : 7 265, 29 € HT
- Accessibilité mairie + salle du Club (garde corps métallique + porte) : 7 135 € HT
- Remplacement WC salle du Club : 765,07 €

Adhésion au service RGPD du Syndicat A.GE.D.I et nomination d'un délégué à la protection des données

Mr le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD » proposé par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I (Agence de Gestion et de Développement Informatique)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- de mutualiser ce service avec A.GE.D.I
- de signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et national en la matière,
- de désigner comme DPD (délégué à la protection des données), Mr Jean-Pierre MARTIN, Président du Syndicat A.GE.D.I.

Choix d'un site internet :

2 sites sont proposés :

- Web 63 proposé par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
- Ma commune.com proposé par la Société LOGIPRO

Après discussion, il apparaît que le site Ma commune.com serait plus adapté aux besoins de la commune, il a donc été décidé de tester ce site sur une période d'un mois, le Conseil Municipal délibérera par la suite sur le choix de ce dernier.

Convention avec SOS Chats Haute Dordogne :

Le Conseil Municipal a délibéré favorablement pour signer une convention avec SOS Chats Haute Dordogne pour un montant annuel de 150 € afin de régler le problème des chats errants.